

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 80-44 du 7 Mars 1980

chargeant le Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique, de l'Intérim du Camarade Girigissou GADO, Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat pour compter du 10 Mars 1980.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL
EXECUTIF NATIONAL,

VU l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin,

VU le Décret N° 80-39 du 12 Février 1980 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent.

DECRET

Article 1er.- Pour compter du 10 Mars 1980, le Camarade Paul KPOFFON, Ministre de la Santé Publique, est chargé de l'intérim du Ministre des Travaux Publics, de la Construction et de l'Habitat, pendant l'absence du Camarade Girigissou GADO.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 7 Mars 1980

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National.

Mathieu KEREKOU

Ampliations: ER 6 CS 4 CC au PRPB 4 SGG 4 MSP-MTPCH 6
Autres Ministères 22 SPD 2 BN 2 UEB 2 DABJEP 2 DPE-DAJL-
INSAF 6 IGE 4 DOCT-ONNEPI-Gde. Chanc. 3 JORPB 1.